



2 estimations d'un même bien quelle valeur retenir?

Par **KtiS**, le 27/11/2013 à 17:17

Dans le cadre d'une expertise faite par un expert judiciaire demandée dans le cadre d'un partage à l'amiable pour connaître le prix réel d'un bien, une maison sur une parcelle de 5400m² l'expert a donné 2 estimations pour ce même bien dans son intégralité une estimation haute à 260000 euros et une estimation basse 225000 euros cette différence de prix est due a 2 découpages envisagés faisant apparaitre plus ou moins de chemins ou route à créer des servitude multiples dans le projet de lotir quelle est la valeur que le notaire doit retenir????? peut il et doit t-il faire la moyenne de ces 2 estimations???

merci de m'éclairer
CS